



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ÉCOLE DE CHÂTILLON

BOURSES SCOLAIRES

Année scolaire 2025/2026

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- Livret de Famille
- Justificatif des ressources des trois derniers mois (salaires, Pensions, Attestations de paiement CAF, Allocations chômage)
- Justification de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu 2024 ou revenus 2023
- Certificat de scolarité délivré à la rentrée scolaire
- R.I.B (relevé d'identité bancaire ou postal)

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Les bourses communales ne sont accordées que pour une seule année et les demandes doivent être renouvelées annuellement.

Le montant de la bourse scolaire vous sera versé directement sur le compte bancaire.

NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT et ADRESSE de L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POUR LEQUEL UNE BOURSE EST DEMANDÉE :

1.
2.
3.
4.
5.
6.

SITUATION de FAMILLE

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Enfants à charge :

Enfants Scolarisés :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Enfants à charge :

Enfants Scolarisés :

Informations particulières :

.....

A Châtillon, le

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION – RESSOURCES SELON LES ELEMENTS TRANSMIS

Père : Mère :

Allocations familiales : Pension alimentaire : Autres revenus.....

Total des ressources :

.....

Déduction pour enfants à charge :

.....

TOTAL :

QUOTIENT FAMILIAL :

DÉCISION de la CAISSE DES ÉCOLES

(En application de la délibération de la Caisse des écoles n°2024-09 en date du 4 avril 2024)

.....

.....